



PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL  
POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE  
ET LA PARTICIPATION SOCIALE  
2017-2023

 **AUSSI APPELÉ PAGIEPS**

# CE QUI SE PASSE EN ESTRIE

Ce document vise à vous informer des actualités régionales en lien avec le déploiement de l'axe 3 de ce plan, intitulé:

"Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux"

Consultez le le plan d'action en entier  
[ici](#)



FÉVRIER 2019



En 2017, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 122. Cette loi a donné plus de pouvoir et d'autonomie aux municipalités. Ces gouvernements de proximité ont modifiés les règles du jeu et une nouvelle organisation régionale se met tranquillement en place. Le processus entourant le déploiement du PAGIEPS en Estrie est un exemple qui touche directement les organismes communautaires.

Toujours en 2017, le gouvernement libéral a déposé une troisième mouture d'un plan de lutte à la pauvreté. Ce plan a été élaboré à la suite d'une consultation publique tenue de novembre 2015 à juin 2016. Il comprend 43 mesures et actions.

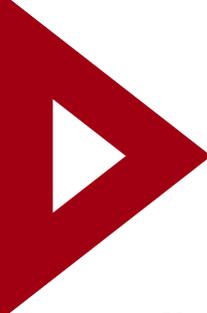
En Estrie, l'Alliance estrienne pour la solidarité, qui avait été dissoute en 2015 suite à l'abolition des conférences régionales des élus, a été remise sur pied en 2018. En lien avec la mesure 11 de ce plan, les élus sont amenés à se positionner et à déterminer leur mode de gouvernance afin de faire descendre dans la région, les montants du Fond québécois d'initiatives sociales (FQIS)

## MISE SUR PIED DE L'ALLIANCE

La TME (Table des MRC de l'Estrie) est fiduciaire et mandataire de l'Alliance. L'année 2019 (se terminant le 31 mars 2020) servira d'**année transitoire** et permettra à la TME de mettre en place la nouvelle Alliance pour la solidarité sociale en Estrie pour l'année 2020.

**Le comité de mise en œuvre actuel a un mandat qui a été prolongé pour l'année 2019 afin de travailler avec le milieu pour :**

- 1- Finaliser les modes de gouvernance et la mise en place de la nouvelle Alliance pour la solidarité
- 2- Identifier les nouvelles priorités régionales 2020-2023
- 3- Élaborer un cadre de référence régional et des mécanismes de reddition de compte, d'évaluation de projets, etc.



# PRIORITÉS IDENTIFIÉES POUR L'ANNÉE TRANSITOIRE 2019-2020

**Il s'agit de priorités suffisamment génériques de façon à permettre aux instances locales de définir leurs propres priorités locales.**

1- **Autonomie des territoires et participation citoyenne**

2- Agir sur les déterminants de pauvreté et d'exclusion et la lutte aux préjugés

3- **Accessibilité du territoire et des services**

4- Actions intersectorielles

5- **Partage et transfert de connaissances**

6- Favoriser le développement de communautés inclusives

7- **Favoriser l'inclusion sociale, économique et culturelle**

Les mécanismes de reddition de compte pour les projets et l'Alliance seront inspirés de l'ancienne entente CRÉ 2011-2015 et adaptés aux priorités régionales 2019.

*"Les instances locales de concertation et les MRC seront au cœur de la démarche de mise en œuvre de la nouvelle Alliance 2020-2023 et un travail de collaboration étroit se mettra en place avec les coordonnatrices."\**



# ÉCHÉANCIER ACTUEL

## Au Régional

- **28 février:** Dépôt du Plan d'action régional au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- **Pour mi-mars 2019:** Distribution des sommes par MRC et réalisation du cadre de référence pour l'acceptation des projets (critères de sélection, critères de reddition de compte, etc.)

### Pour les instances locales:

Table locale de lutte à la pauvreté,  
de développement social ou des communautés, etc.

#### Pour fin février :

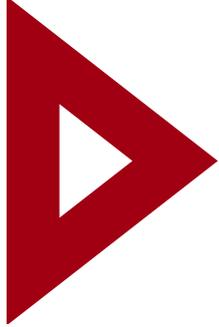
- Identifier une personne vivant ou ayant vécu en situation de pauvreté pour siéger sur la table de concertation

#### Pour fin mars :

- Identifier les mécanismes d'appels de projet et d'acceptation des projets
- Identifier les mécanismes de collaboration avec les acteurs politiques du territoire

#### Pour l'année 2019 :

- Faire un portrait de la réalité de la MRC sur les enjeux de la pauvreté
- Identifier les priorités d'action locale
- Identifier les cibles à atteindre
- Identifier les mécanismes de suivi des cibles



# ET LA PLACE DES ORGANISMES D'ACA DANS TOUT ÇA?

À l'heure actuelle, l'Alliance reconnaît qu'un **travail important reste à faire** dans chacune des MRC de l'Estrie pour faire avancer l'ensemble des démarches associées à ce plan (portrait diagnostic, identification des priorités locales, mécanismes d'appel de projet, etc.).

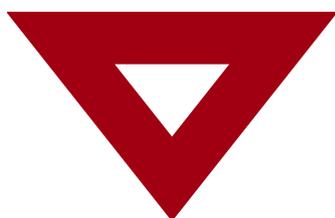
Ainsi, **pour le milieu communautaire** de nouveaux mécanismes de collaboration sont à développer avec les élu-e-s afin qu'ils saisissent mieux les rôles, l'expertise et l'apport unique des organismes d'action communautaire autonome au développement des communautés locales.

C'est pourquoi, nous vous suggérons de rester en contact avec votre table de lutte à la pauvreté ou de développement social de votre MRC. Les prochains mois seront déterminants pour la suite des choses car l'Alliance s'est donnée un an pour que **chacune des MRC se dotent de processus de distribution des sommes adaptés à leurs besoins locaux.**



**Dans ce contexte: voici quelques questions ou pistes de réflexions à se poser ou à adresser à vos partenaires:**

- Est-ce que ces fonds vont servir à reconduire les projets existants ou en favoriser de nouveaux?
- Comment faire valoir notre autonomie, nos pratiques et nos approches dans les nouvelles ententes de financement?
- Comment faire financer des projets qui s'attaquent aux causes de la pauvreté plutôt qu'aux effets?



# POUR ALLER PLUS LOIN

Le comité "Municipalisation" du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a produit 5 fiches, courtes et vulgarisées, sur les municipalités et l'ACA. Nous vous suggérons de prendre quelques instants pour les parcourir:

***Voici les thèmes abordés dans chacune des 5 fiches:***

- *Les municipalités: Pourquoi s'en préoccuper?*
- *Municipalités: Comment nous distinguer?*
- *Municipalités: À quelle porte cogner?*
- *Municipalités: Quelles sont les exigences acceptables?*
- *Municipalités: Comment bien vous préparer à une rencontre?*

Si vous avez des informations pertinentes à nous transmettre sur vos réalités locales en lien avec le déploiement du PAGIEPS, contactez-nous: [rocestrie@rocestrie.org](mailto:rocestrie@rocestrie.org)

